

FO Énergie et Mines assigne Direct Energie en justice

Au moment où la concurrence s'intensifie dans l'électricité et le gaz, où les entreprises historiques, EDF, Engie et les entreprises locales de distribution, perdent des parts de marché, le refus des nouveaux opérateurs d'appliquer la règle commune de notre secteur, le Statut national des IEG, devient chaque jour plus intolérable.

Ainsi Direct Energie, qui se vante d'être devenu le troisième fournisseur d'énergie, **refuse d'appliquer les règles sociales de la profession** et participe à la banalisation d'un concept pourtant illicite : la liberté pour un employeur d'appliquer la convention collective de son choix.

Nous n'avons cessé de dénoncer cette pratique déloyale, notamment lors de la loi de transition énergétique. Seule organisation à avoir œuvré en ce sens, nous avons alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics qui ont malheureusement fait le choix de la passivité.

En ces temps troublés de remise en cause du droit du travail,
où les suppressions d'emplois massives et inédites interviennent dans nos entreprises,
FO Énergie et Mines prend ses responsabilités et assigne Direct Energie en justice.

Le dumping social ne doit pas se développer plus encore dans les industries électriques et gazières.

C'est désormais devant le tribunal de Grande Instance de Paris
que nous entendons stopper cette concurrence « librement faussée ».